

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE-RENDU

*de la séance du vendredi 28 octobre 2016*

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	16

---

### **Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :**

CAËL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves,  
CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND  
Christiane, PERRIN Jean-Claude, ANDRE Michel, THIERY  
Elisabeth, DESJARDIN Pascal, THIRIET Marie-Claudine,  
CAGNIAT Laurent, DURAND Hervé, ROHRER Patrick,  
ROBIN Sylvie, MICLO Katia.

### **Absents (procurations):**

DUBOIS Jean-Luc (procuration à  
CALBRIX Patricia), MELINE Nadia  
(procuration à PERRIN Jean-Claude).

### **Absents :**

LEJAL Fabienne.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Présentation de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

**Personnel :**

- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au collège pour la restauration scolaire

**Immobilier :**

- Achat hangar Rue du Château

**Urbanisme :**

- Choix du service instructeur pour les autorisations d'occupation des sols

**Intercommunalité :**

- Vote pour le représentant de la Commune dans le futur Etablissement de coopération intercommunale

**Questions diverses :**

- Compte-rendu des décisions du Maire
  - o Droit de préemption
  - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h48.

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2016 est adopté **A L'UNANIMITE**.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame ROBIN Sylvie

---

**N° 01/16 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au collège pour la restauration scolaire**

*Débat : Sans la mise à disposition de personnel, les repas pris au collège par les écoliers seraient facturés 6,10€. Il est cependant indispensable de fonctionner avec le collège pour assurer la restauration des écoliers qui n'ont pas pu réserver la cantine. Les repas pris à l'école avec SCOLAREST doivent être réservés le jeudi pour la semaine suivante. Les effectifs à la cantine varient de jour en jour et Madame Annie SAVIER remercie le collège de Corcieux pour sa souplesse. Il est souligné que*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

*les tarifs de 2017 ne sont pas encore fixés par le conseil départemental et qu'ils risquent donc d'être augmentés.*

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la Commune de Corcieux met à disposition un agent communal pour assurer le nettoyage des locaux et de la vaisselle lors des services de restauration scolaire au collège de Corcieux, que cette mise à disposition se fait en contrepartie d'une facturation réduite à la Commune de Corcieux de 3,60 € par élève ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la mise à disposition d'un agent communal pour le service restauration scolaire du collège de Corcieux ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition.

**N° 02/16 – Achat hangar rue du château**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1 CGCT et les articles L1311-9 à L1311-12,

**VU** le décret n°86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,

**VU** l'arrêté modifié du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

**VU** l'accord pour la vente signée par Madame Nicole HALLER en date du 6 septembre 2016,

Considérant que la Commune de Corcieux a engagé un programme de requalification urbaine de la Rue du Château, qu'un hangar en bois se situe dans cette rue, que la propriétaire a entendu le vendre, que la Commune souhaite l'acquérir pour des raisons de maîtrise de la procédure de requalification urbaine, qu'un accord a été trouvé pour le prix de 4.000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le rachat du hangar sis 4 rue du Château, parcelle cadastrée section AB 10, pour une surface de 161 m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la vente ;



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

DIT que les frais d'acquisition supplémentaires sont à la charge de la Commune.

N° 03/16 – Choix du service instructeur pour les autorisations d'occupation des sols

Pour information, les statistiques relatives aux instructions d'urbanisme sont les suivantes :

	2013	2014	2015	2016 (en cours)
<b>Permis de construire</b>	10	11	11	9
<b>Déclaration préalable</b>	21	11	15	16
<b>Certificat d'urbanisme information</b>	39	22	28	28
<b>Certificat d'urbanisme opérationnel</b>	0	0	3	2
<b>Permis d'aménager</b>	2	0	0	0
<b>Permis de démolir</b>	0	0	0	0

Il est souligné que la commune devra notamment être plus vigilante quant aux limites séparatives ou hauteurs de constructions pour éviter des coûts supplémentaires liés à des présentations supplémentaires de dossier.

Tarifs 2017 des services	Communauté Agglomération de Saint-Dié des Vosges
<b>Permis de construire</b>	110 € avec contrôle de fin de chantier
<b>Déclaration préalable</b>	77€
<b>Certificat d'urbanisme information</b>	22€
<b>Certificat d'urbanisme opérationnel</b>	44€
<b>Permis d'aménager</b>	132€
<b>Permis de démolir</b>	88€

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L422-1 et suivants, ainsi que les articles R423-15 et suivants,

Considérant que la Commune est amenée à rejoindre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'une population supérieur à 10.000 habitants, qu'en conséquences, les services d'instruction d'urbanisme de l'Etat ne peuvent plus lui être mis gratuitement à disposition, que les principaux prestataires de ces services pour la Commune de Corcieux sont l'Agence technique départementale des Vosges et la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, que la Commune doit opérer un choix ;

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Considérant que la plupart des tarifs proposés par la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sont inférieurs à ceux de l'Agence techniques départementales des Vosges, que la proximité avec Saint-Dié-des-Vosges est susceptible de permettre une gestion plus aisée des demandes d'instructions, qu'il est proposé au Conseil de retenir ce choix ;

Considérant que ce choix impose de signer une convention sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, une convention portant sur la récupération des données ADS2007 des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, une convention portant sur le contrôle de conformité des constructions accordées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le choix de la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les trois conventions mentionnées pour rendre effectif le transfert de service ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

#### **N° 04/16 – Vote pour le représentant de la Commune dans le futur Etablissement de coopération intercommunale**

*Débat : M. Le Maire bien qu'initialement défavorable à rejoindre la communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, a exposé au conseil municipal son engagement auprès de la nouvelle structure pour défendre les intérêts de la commune et faire le relai des informations et des mesures.*

*Les anciens conseillers communautaires participent actuellement à différentes commissions. Les échanges sont constructifs. Sur 9 commissions, 6 ont déjà rendu leurs rapports et leurs constats avec différentes propositions.*

*En ce qui concerne la jeunesse, seule une structure commune pour les 0-3 ans pourrait voir le jour. Les communes garderaient la responsabilité de leurs solutions actuelles (accueil périscolaire, centre de loisirs...).*

*Il y a beaucoup de diversité pour le moment pour les organisations relatives au tourisme mais avec le temps on pourrait converger vers une solution commune.*

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-6-2,

**VU** le Code électoral,

**VU** les courriers des Présidents des communautés de communes appelées à fusionner dans la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Considérant que les règles relatives à la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale imposent de modifier la répartition des sièges dévolues aux différentes communes membres, que la Commune de Corcieux disposera d'un siège au sein de l'organe délibérant de la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que les Communes de plus de 1.000 habitants qui disposent d'un nombre inférieur de sièges dans le nouvel organe délibérant par rapport au nombre de conseillers communautaires sortants, doivent procéder à l'élection de leur représentant au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ;

Considérant que la liste suivante se présente :

- CAËL Christian (titulaire)
- PENTECOTE Jean-Yves (suppléant) ;

Considérant que le Conseil municipal décide **A L'UNANIMITE**, de procéder à un vote public ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE**

**DECLARE** que la liste CAËL Christian (titulaire) et PENTECOTE Jean-Yves (suppléant) est élue pour siéger au Conseil communautaire de la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

## Questions diverses :

### Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	59
Femmes	65
<b>Total</b>	<b>124</b>
	<i>Dont</i>
Indemnisables	94
Non-indemnisables	30

### Informations diverses au Conseil :

- Droit de préemption :
  - Vente LEONARD-HOUOT Odette/ BOUGA Corinne, immeuble cadastré AB 49, de 500 m<sup>2</sup> pour une valeur de 49.500 €, 12 Rue de la Tour → Pas de préemption
  - Vente LEONARD-HOUOT Odette/ PERROTEY Jérémy, immeuble cadastré AB 36, de 524 m<sup>2</sup> pour une valeur de 113.000 €, 4 Rue de la Tour → Pas de préemption
- Remerciements :
  - Athlétisme Club de Corcieux, pour la subvention accordée par le Conseil municipal ;
  - Amicale des parents d'élèves, pour le prêt de matériel et l'aide au montage et démontage des chapiteaux ;
  - EFS, pour la mise à disposition de la salle (44 donateurs).
- Subventions aux aires de jeux : Conseil régional (20.000€) et Conseil départemental (11.304€).
- Travaux :
  - Monsieur PENTECOTE fait le point sur les travaux qui devraient bientôt être réceptionnés :
    - Rue du Château ;
    - Programme voirie 2015 (Croix Egline, Champ d'Evraux, parkings école et pompiers, rue des Sports) ;
    - Programme d'entretien voirie 2016 (VC 133, VC 183 du lotissement de Chéraupont, enrobés rue des Sports, enduit monocouche rue des Jardins et rue de la Tour).
  - Il informe de la mise en place du programme de nettoyage des voiries par le service technique avant l'hiver, ainsi que de la mise en place des équipes de déneigements et de la préparation des décorations de Noël.
  - Il est fait mention des problèmes avant la réception des travaux des aires de jeux, notamment au Parc Robert Petit en raison des sols souples qui se fissurent.
  - Discussion sur la réorganisation de la signalétique urbaine : des démarches sont en cours pour trouver un prestataire sur la réorganisation de la signalétique. Plusieurs observations et demandes font état de l'insuffisance ou l'inadaptation de la signalétique.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

*Ajout suite au dernier Conseil municipal : Avant chaque vente de terrain, il est désormais procédé à une vérification du bornage pour relever les bornes qui auraient été ensevelies ou dissimulées.*

- Madame SAVIER :
  - Bulletin : distribution prévue le mercredi 2 novembre, *un peu plus tard que prévu pour des raisons techniques de traitements de fichiers avec notre imprimeur.*
  - Le nouveau site est en ligne mais il doit encore faire l'objet de modifications.
  - Le centre aéré a commencé dès jeudi 20 novembre et il y avait 17 enfants le jeudi et le vendredi, 42 pour la semaine complète.
  - Restauration scolaire : le contrat avec Scolarest entre dans sa troisième année. Proposition de visite des cuisines à Vesoul. Les membres de la commission vie scolaire ont été invités pour le mercredi 16 novembre.
  - La fréquentation de la bibliothèque est bonne. A partir du 5 novembre, il y aura une exposition sur l'Irlande, de la musique Irlandaise. Le samedi 19 novembre, dégustation de gâteaux irlandais.
  - Le Téléthon sera bientôt organisé à Corcieux. Il y a déjà eu une réunion avec les associations. Il s'agira du 30ème anniversaire du téléthon.
  - Défilé de St-Nicolas le 2 décembre après l'école, vers 16h45. *Un spectacle de magie suivra le défilé.*
  - Proposition de diffusion d'un film réalisé par les élèves de l'atelier du cinéma du lycée JBS Chardin de Gérardmer : « Ex humus » (une jeune historienne enquête sur les goumiers marocains dans les Vosges en 1944). Projection le samedi 3 décembre à 17h.
- Monsieur MOUGEOLLE :
  - Travaux à l'école : pose des portes d'entrée, travaux dans les logements difficiles parce qu'il a fallu relancer certaines entreprises pour qu'elles respectent les délais et ne pas faire de bruit lorsqu'il y aura la rentrée. Les vannes thermostatiques sont en train d'être installées sur les radiateurs.
  - *Programme volet énergie lancé avec le Pays de la Déodatie : Questionnaire transmis aux utilisateurs du bâtiment de l'école (école et locataires).*
- Monsieur le Maire :
  - Le samedi 19 novembre : une conférence sur la maladie de Lyme devrait être prévue dans la salle de cinéma. Elle devrait se dérouler de 9h à 12h.
  - Tourisme : Questions des animations gérées par l'Office de Tourisme (marche populaire, soirée râpés,...). Une réflexion est en cours en fonction des modalités de prise en charge de la compétence tourisme par la future intercommunalité. Une réunion est prévue entre les commissions tourisme et vie associative (mais tous les Conseillers intéressés peuvent s'y rendre) pour créer un groupe de travail et de réflexion qui posera les bases de ce qui sera fait. Une réunion est proposée le mercredi 16 novembre à 20h.
  - Ancienne maison de retraite : un contact a été pris avec l'EPFL pour une étude de faisabilité et vocation pour réhabiliter le bâtiment de l'ancienne maison de retraite. A ce stade, cela ne préjuge pas du tout de ce qui pourrait y être réalisé.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Monsieur PERRIN : 100 km marche : Pendant la nuit de samedi à dimanche. Les marcheurs qui effectuent cette marche sont qualifiés pour le Paris-Alsace.
- Madame CALBRIX : Le repas des anciens s'est bien passé. La distribution est colis est en cours de préparation.
- Madame DURAND évoque la création d'une association d'entraide aux veuves et veufs.
- Monsieur ROHRER signale un amoncellement à vérifier sur la route du Plafond. Il va être vérifié la nature et la provenance des déchets.
- M. Durand informe que les pompiers de Corcieux souhaitent organiser le Cross départemental le 22 octobre 2017.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'intervention et clôt la séance le 28 octobre 2016 à 23h26.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

